



Adhérer à l'association Cosette c'est avant tout aider les personnes en difficultés en agissant dans la dimension animale, mais aussi :

- Participer à la stérilisation des chats errants
- Aider à financer les soins vétérinaires des animaux des personnes sans domiciles

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse :		
Courriel :		
Tel :		

Adhère à l'association Cosette, à but non lucratif, régie par la loi 1901 et déclarée n° W092002309 à la préfecture de l'Ariège pour une durée d'un an. Un reçu vous sera transmis donnant lieu à une déduction d'impôts ainsi qu'une copie de ce bulletin.

20 euros 30 euros 50 euros Don libre :
(stérilisation d'un chat mâle) (stérilisation d'un chat femelle)

Par chèque libellé au nom de « Association Cosette » En espèce

Par virement bancaire :

Crédit Agricole

FR76 1710 6000 7630 0049 9397 371

AGRIFRPP871

Date

Signature

L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et suppression des données qui le concerne selon la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance de l'objet de l'association.

Association Cosette – Bourmaud – 09120 Montégut-Plantaurel

06 30 20 09 06

asso.cosette@gmail.com